



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 27 avril 2017

26 conseillers étaient présents :

Véronique Barco - Victor Bonnevie - Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen (arrivée à 19h35) - Camille Dutilly - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon (arrivée à 19h20) - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Sylvie Villars.

10 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelÿne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Daisy Brun (pouvoir à Claudine Traissard) - Roger Chenu (pouvoir à Isabelle De Lima) - Nicolas Cougoule (pouvoir à Guy Romanet) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Marie-Pierre Rebrassé) - Michel Genettaz (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Candice Gilg (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Aurély Maillet (pouvoir à Georges Bouty) - Christian Milleret (pouvoir à Véronique Barco) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Laurent Desbrini).

5 conseillers étaient absents, sans pouvoir :

Injoud Aÿeche - Damien Meignan - André Pellicier - Céline Pellicier - Audrey Romao-Jacquier.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Anthony Destaing est élu.

I - Administration générale :

Administration générale

1 – Contrat avec Mme Rosso pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Granier en vue de dispenser des cours de gym adultes et seniors

M. le Maire délégué de Granier fait part de la demande de Mme Rosso qui souhaite dispenser des cours de gym sénior le mercredi matin de 10H15 à 11H15 et des cours de fitness adulte le lundi soir de 19H45 à 21H00 dans la salle des fêtes de Granier. Cette mise à disposition est conclue pour l'année 2017 et moyennant un loyer annuel symbolique de 50 €.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le contrat à intervenir avec Madame Rosso qui dispense des cours de gym sénior le mercredi matin de 10H15 à 11H15 et des cours de fitness adulte le lundi soir de 19H45 à 21H00 dans la salle des fêtes de Granier, moyennant un loyer annuel symbolique de 50 €.

2 – Organisation, financement et demande de subvention au CTS pour la 10ème édition, à Aime, de la fête « Terre, Terroir, Tarentaise »

Mme le Maire rappelle que pour sa 10ème édition, la manifestation « Terre Terroir Tarentaise » aura de nouveau lieu sur la commune d'Aime, les 30 septembre et 1er octobre 2017.

Cet évènement phare pour l'ensemble de la vallée de la Tarentaise permet de mettre en valeur à la fois les traditions mais aussi l'excellence des productions locales dans de nombreux domaines (agroalimentaire, travail du bois...), en rassemblant un grand nombre d'associations et professionnels de la vallée de la Tarentaise.

De nombreuses manifestations culturelles, patrimoniales se dérouleront dans tout le centre-ville durant ces 2 journées afin de valoriser l'ensemble des talents et savoir-faire patrimoniaux et actuels de la vallée, et créer un événement convivial et fédérateur pour les habitants. La mairie d'Aime-la-Plagne, La Tarentaise Hebdo et l'association AOM forment le comité d'organisation. Cette manifestation aura également comme chaque année un volet caritatif avec des fonds récoltés au profit d'associations locales.

Mme le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'évènement, qui bénéficiera d'un soutien du Conseil Départemental de la Savoie au travers du CTS (Contrat Territorial de Savoie) Tarentaise Vanoise pour un montant forfaitaire de 5 000 € TTC, correspondant à une aide de 30 % sur un montant d'opération prévisionnel de 16 600 € TTC. Elle précise que la mairie est donc sollicitée pour financer 11 600 €, ainsi que pour la mise à disposition des services techniques ; elle précise qu'un comité d'organisation va se également mettre en place.

Elle ajoute que cette fête, qui draine un très large public, commencera, pour cette 10ème édition, dès le samedi matin, pour s'achever le dimanche matin.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite le versement d'une subvention dans le cadre du CTS (Contrat Territorial de Savoie) pour un montant de 5 000 € TTC correspondant à une aide de 30 % sur un montant d'opération prévisionnel de 16 600 € TTC. Il propose de transmettre cette demande à l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise.

3 – Etablissement d'un bail rural avec le GAEC « La Bergerie de Bonvillard » à Granier

M. le Maire délégué de Granier rappelle que dans le cadre de l'installation agricole en cours avec le « GAEC La Bergerie de Bonvillard » pour un élevage de brebis laitières avec fabrication de fromages à Granier, un contrat de prêt à usage à titre gracieux des

bâtiments communaux, d'une durée de 6 mois à compter du 1/02/2017, renouvelable une fois, a été établi entre la commune et le GAEC (M. Timothé Pellicier et Mme Manon Calonne). Une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 50 ans concernant le tènement immobilier a fait l'objet d'un accord du conseil municipal le 02/03/17. Cette promesse de bail précise notamment la nature des travaux et aménagements à la charge du preneur.

Au point de vue foncier, le GAEC a rencontré à plusieurs reprises le Maire délégué de Granier et le groupement pastoral de Plan Pichu. A l'issue de ces discussions, le groupement pastoral de Plan Pichu a donné son accord formel pour qu'une surface communale de pâture de 75 Ha correspondant à une partie de la parcelle OA 1640 (d'une emprise totale de 238.75Ha), qui faisait jusqu'à présent l'objet d'une exploitation par le groupement pastoral de Plan Pichu via une convention pluriannuelle de pâturage, puisse être utilisée par le GAEC « La Bergerie de Bonvillard » afin de permettre leur installation, avec un objectif de démarrage de fabrication à l'automne 2017.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le bail agricole de 9 ans d'une partie de la parcelle OA 1640 à Granier, au profit du GAEC de "La Bergerie de Bonvillard", moyennant un loyer annuel de 20 € actualisable.

4 - Avenant à la convention pluriannuelle de pâturage avec le groupement pastoral de Granier

M. le Maire délégué de Granier rappelle que dans le cadre de l'installation agricole en cours avec le « GAEC La Bergerie de Bonvillard » à Granier, il convient de régulariser par un avenant la convention pluriannuelle de pâturage établie entre la commune de Granier et le groupement pastoral de Plan Pichu.

En effet, sur les 1513 Ha 43 (dont 500 Ha de rochers et ravins) faisant l'objet d'une convention entre la mairie et la coopérative agricole, il convient de déduire 75 Ha correspondant à une partie de la parcelle OA 1640 (d'une emprise totale de 238.75Ha) qui sera désormais exploitée par le GAEC « La Bergerie de Bonvillard » à Granier.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant à la convention pluriannuelle de pâturage à passer avec le groupement pastoral de Plan Pichu, commune déléguée de Granier.

Finances

5 - Vote des subventions aux associations

Chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les subventions qui permettent aux associations locales d'assurer leur fonctionnement.

Lucien Spigarelli rappelle que chacune d'entre elles a fourni préalablement un dossier dans lequel figurent entre autres le nombre d'adhérents et leur provenance, le nombre de bénévoles et de salariés, le bilan d'activités, le descriptif des projets, le compte de résultat, la situation des comptes bancaires et bien sûr la demande de subvention motivée de l'année. Il précise que les sommes allouées figurent bien dans les crédits budgétaires votés au budget primitif 2017.

Concernant les subventions scolaires, il précise que ces dernières ont toutes été validées par la commission du même nom ; et il ajoute que, cette année, chaque école de la commune nouvelle a reçu les mêmes subventions.

Concernant la demande émanant de la MAM (maison des assistantes maternelles) de Longefoy, Corine Maironi-Gonthier explique que c'est le CCAS qui va étudier la demande de subvention puisque c'est lui qui sous-loue l'appartement du Jarsey à la MAM.

Lucien Spigarelli poursuit avec les subventions aux associations sportives et il se félicite de la chance d'avoir un tissu associatif très important sur la commune, qui participe grandement à son attractivité ! Il remercie d'ailleurs tous les clubs pour leurs différentes actions et le lien social créé à ces occasions.

Il note d'ailleurs que le club de handball a réussi un beau partenariat avec Renault Moûtiers, qui finance intégralement un véhicule pour les déplacements du club.

Dans le domaine culturel, il s'arrête sur l'association des commerçants d'Aime 2000 : en effet, il note qu'en 2015 aucune subvention n'avait été demandée et que cette année 8 000 € ont été demandés pour réaliser des actions d'animations (théâtre, danse, achat d'écrans pour la galerie...). Pascal Valentin précise que, au sujet des écrans, il s'agit d'en acquérir pour les connecter au réseau de l'Office de Tourisme de La Plagne et donner des informations, tant sur la station de La Plagne que sur le site de Plagne Aime 2000. Corine Maironi-Gonthier indique que l'on peut considérer qu'il y a 2 types d'informations : celle de l'office de tourisme et celle proposée par les commerçants, c'est pourquoi cette demande de subvention est tout à fait légitime. Pascal Valentin remercie les élus.

Au sujet de la demande de subvention de l'association Vignes de Tarentaise, Lucien Spigarelli et Corine Maironi-Gonthier indique qu'il est prévu de commercialiser le vin produit, puisque la qualité et la quantité sont au rendez-vous. Laurent Hureau explique qu'il a rencontré un jeune viticulteur souhaitant s'installer mais que l'aspect foncier de ce dossier reste très épineux. Corine Maironi-Gonthier note que la commune pourra faciliter l'acquisition de foncier et accompagner le preneur, mais en aucun cas la commune ne pourra acquérir ce foncier.

Guy Ducognon intervient pour dire que la demande de subvention n'est pas pour aider l'installation d'un viticulteur mais pour valoriser et développer ce vin appelé « les vins de l'adret ». Il ajoute que ce vin ne peut pas être commercialisé pour le moment, l'association serait en infraction avec la législation.

Laurent Desbrini propose de s'aligner avec la somme versée par La Plagne Tarentaise, soit 1 000 euros. Pascal Valentin estime qu'il est important de poursuivre cette aide aux vignes de Tarentaise, notamment car cela a un impact paysager magnifique sur les coteaux déjà entretenus et mis en valeur. Corine Maironi-Gonthier valide donc la proposition de subvention de 1 000 € pour cette association Vignes de Tarentaise.

Puis Lucien Spigarelli donne la parole à Anthony Destaing et Camille Dutilly qui informent les élus de la naissance de l'association « Jeunesse événements 73 » : il s'agit d'une émanation de la commission jeunesse, notamment porteuse de la fête annuelle « Remballe ta fl'Aime ». Ils ajoutent que les membres ont beaucoup de projets d'animations en tête ; Lucien Spigarelli se félicite de cette nouvelle association qui touche un jeune public pour qui peu de choses étaient proposées.

Jean-Claude Doche, Camille Dutilly, Anne Le Mouëllic et Xavier Urbain, présidents et membres du bureau d'associations, ne prennent pas part au vote.

..A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2017 pour un montant total de 241 776 €.

SUBVENTIONS	2017
Associations sportives scolaires :	
Aime	650,00 €
Longefoy	650,00 €
Villette	650,00 €
Maternelle Aime	340,00 €
Granier	650,00 €
Montgirod/Centron	650,00 €
Classes découverte montant par élève	22,5 €/nuit/élève
Projet exceptionnel limité à 1 classe/école montant par élève	11 €/nuit/élève

Sorties sportives et culturelles montant par élève	65 €/élève
Subv exc. sorties culturelles écoles éloignées	1 200,00 €
Subvention bibliothèque 6 écoles	2 700,00 €
USEP de la Savoie : Vallée des Défis	250,00 €
2°/ Autres 657362	
C.C.A.S	7 400,00 €
B/ Subventions article 6574	
1°/ Subventions scolaires	
Associations de parents d'élèves :	
Aime Pierre Borrione	410,00 €
Aime Pavillon	410,00 €
Longefoy	410,00 €
Villette	410,00 €
Granier	410,00 €
Montgirod/Centron	410,00 €
Aime Pierre Borrione garderie	4 267,00 €
Aime Pavillon garderie	2 129,00 €
Longefoy Garderie	2 951,00 €
Villette garderie	2 257,00 €
Granier garderie	1 093,00 €
Montgirod/Centron garderie	1 667,00 €
ASA Association Sportive d'Aime	16 500,00 €
CBLS	12 000,00 €
Club Alpin Français	100,00 €
Club de handball HBC Aime/Macot la Plagne	4 500,00 €
Club des Sports de La Plagne	26 000,00 €
Club Eaux Vives	17 000,00 €
Football Club Haute-Tarentaise	21 000,00 €
Les robins des bois alpins	500,00 €
Roller hockey	5 500,00 €
Rugby club Haute Tarentaise	1 000,00 €
Ski Club de Montalbert	27 000,00 €
Tarentaise judo club Aime	2 500,00 €
V.E.O. 2000	900,00 €
Etoile Sportive du Cormet	700,00 €
3°/ Subventions culturelles et animations	
A la découverte	1 800,00 €
Accord'Aime	500,00 €
Aime Country	600,00 €
Aime scrabble	120,00 €
Amis du patrimoine de Longefoy	100,00 €
Amis du patrimoine subvention exc. spectacle	250,00 €
AOM	3 000,00 €
Association des commerçants Plagne Aime 2000	8 000,00 €

Club des Aînés Ruraux	3 000,00 €
Comité d'Animation de Longefoy	560,00 €
Equipiers 92	500,00 €
Folkmiouse	100,00 €
Harmonie l'espérance directrice	8 675,00 €
Harmonie l'Espérance fonctionnement	1 000,00 €
Harmonie l'Espérance instrument	1 500,00 €
Intervalle	1 000,00 €
Lou Montorbé	500,00 €
Mélodika	900,00 €
Mieux Vivre à Tessens	560,00 €
Partage connaissance et savoir faire	100,00 €
Société d'Histoire et d'archéologie	1 500,00 €
Villette animation	560,00 €
Villetains	300,00 €
73210 Z'images	350,00 €
Street art 73	500,00 €
Syndicat d'Initiative Granier	14 000,00 €
Syndicat d'Initiative Granier subvention exc. Trail	2 000,00 €
A livre ouvert Granier	1 000,00 €
Association patrimoine de Granier	500,00 €
Lou Z'éfants de Montzou	500,00 €
4°/ Subventions diverses	
Amicale des donneurs de sang	400,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers + Union sapeurs-pompiers	3 500,00 €
Anciens Combattants Aime + Villette	800,00 €
Comice agricole	1 000,00 €
Cyclocoeur	1 500,00 €
Fédération des Handicapés du Travail	160,00 €
Garderie les Bambins Montalbert	10 500,00 €
Garderie les Lutins Plagne Aime 2000	12 000,00 €
Handi Evasion Savoie	450,00 €
Caisse pisteurs des Arcs télési de Granier	50,00 €
Amicale Montgirod/Centron	300,00 €
Tarentaise poker club	100,00 €
Vignes de Tarentaise	1 000,00 €
Nouvelles demandes "locales"	
Jeunesse événements	1 000,00 €
Les petits frères des pauvres	500,00 €
Danse sportive en Tarentaise	100,00 €
Colibri	400,00 €

6 - Financement du dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), commune déléguée de Montgirod, convention avec la région Auvergne Rhône-Alpes et l'ASP

M. le maire délégué de Montgirod rappelle la délibération prise par Montgirod le 8/09/2015 acceptant le versement d'une « contrepartie financière » municipale permettant l'accès des agriculteurs demandeurs à des aides de l'Union Européenne pour le maintien de paysages ouverts par intervention mécanique (MAEC ouvert 02) ou par la fauche à pied pour parcelles pentues à plus de 35 % (MAEC herbe 08). La participation communale a été fixée à un maximum de 260 € par an, soit 1300 € sur la durée du contrat qui porte sur la période 2014-2020.

Le paiement des aides provenant des différents co-financeurs (FEADER Région et Commune) est assuré par l'ASP, établissement public comptable.

Afin que les agriculteurs concernés puissent percevoir les aides, il convient de signer la convention proposée entre la commune d'Aime-La-Plagne (qui se substitue à Montgirod), la Région Auvergne Rhône Alpes et l'ASP, établissement comptable.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention de financement à passer avec l'ASP.

7 - Principe de garantie d'emprunt à l'OPAC de la Savoie, travaux de réhabilitation résidence « Le Crozat »

Bernadette Chamoussin rappelle la demande présentée par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie et l'intérêt de la réhabilitation de l'immeuble Le Crozat pour l'amélioration des performances énergétiques (économies de charges énergétiques locatives, développement durable, diminution des gaz à effet de serre, ...) et du confort des logements, dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Elle précise que ce bâtiment est alimenté par une chaufferie.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, s'engage à garantir les prêts que l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération étant entendu que le montant maximum d'emprunts s'élèvera à 1 377 000 € TTC.

Ressources humaines

8 - Institution du régime indemnitaire de la commune nouvelle en lieu et place du régime indemnitaire provisoire instauré le 21 janvier 2016

Lucien Spigarelli rappelle la délibération municipale du 21 janvier 2016 appliquant à titre provisoire le régime indemnitaire en vigueur dans la commune historique d'Aime à la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne et la délibération municipale du 21 janvier 2016 appliquant temporairement le régime des astreintes en vigueur dans la commune historique d'Aime à la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne.

Il rappelle également la délibération municipale du 15 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP pour les filières administratives, animation et sociale de la commune d'Aime-la-Plagne à compter du 1er janvier 2017. Par ailleurs, il précise que la filière Police et qu'une partie de la filière technique (cadre d'emploi des Ingénieurs et Techniciens) ne sont, à ce jour, pas concernées par le RIFSEEP et qu'il convient d'instaurer au sein de la commune d'Aime-La-Plagne le régime indemnitaire qui leur sera attribué. Enfin, il précise que l'avis favorable du Comité Technique a été recueilli en date du 11 avril 2017.

Et il présente à l'assemblée le détail du régime indemnitaire de la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne, construit sur la base du régime indemnitaire provisoire instauré par délibération du 21 janvier 2016, à savoir :

- L'IAT, pour la filière police
- La PSR, pour la filière technique (cadre d'emploi des Ingénieurs et Techniciens)
- L'ISS, pour la filière technique (cadre d'emploi des Ingénieurs et Techniciens)
- L'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale, pour la filière police
- L'IFCE, pour les filières administratives et techniques
- L'Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les filières administratives, techniques, culturelles, animation, sociale et police
- Les astreintes techniques d'exploitation et de décision, pour la filière technique
- Les astreintes (hors filière technique), pour la filière police

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans l'ensemble des conditions présentées en Conseil, pour effet au 1er mai 2017.

Il précise que la revalorisation des barèmes et taux applicables aux fonctionnaires d'Etat s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération.

9 – Complément apporté à la délibération du 15 décembre 2016 instituant le RIFSEEP

Lucien Spigrelli rappelle la délibération municipale du 15 décembre 2017 instaurant le RIFSEEP dans la commune d'Aime-la-Plagne à compter du 1er janvier 2017 pour les filières administrative, sociale et animation. Toutes les filières entrant progressivement dans le dispositif, il précise qu'une circulaire ministérielle du 3 avril 2017 préconise de prendre les délibérations de mise en œuvre au fur et à mesure du passage des corps de l'Etat équivalents au RIFSEEP.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer l'IFSE pour les cadres d'emploi énumérés en séance du Conseil, au 1er janvier 2017.

Egalement, il décide d'instaurer le CIA pour les cadres d'emploi concernés, au 1er janvier 2017.

Il dit que l'ensemble des dispositions et modalités prévues dans la délibération du 15 décembre 2017 s'appliquent aux cadres d'emplois concernés.

Enfin, il dit que les dispositions antérieures portant sur les primes et indemnités liées aux fonctions et filières non concernées par le RIFSEEP ou légalement cumulables avec le RIFSEEP restent maintenues.

II – Urbanisme, affaires foncières :

10 – Longefoy, modifications extérieures de la salle des fêtes : autorisation du Conseil pour le dépôt de l'autorisation d'urbanisme

Xavier Urbain expose au Conseil municipal que des travaux de modifications extérieures de la salle des fêtes de Longefoy doivent être réalisés, notamment une avancée de toit pour l'entrée de la salle. Il précise que la réglementation stipule que le Conseil municipal doit donner son accord au Maire pour déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux de modifications extérieures de la salle des fêtes de Longefoy.

11 – Autorisation donnée à la société THD 73 pour le dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour la création d'un local technique de télécommunications à Aime bourg

Mme le Maire informe le Conseil municipal du projet de construction d'un local technique de télécommunication pour le développement de la fibre optique dans la commune, sur la parcelle communale cadastrée section L n° 967 située près du cimetière.

Elle expose que la réglementation stipule que le Conseil municipal doit donner l'autorisation à la société THD 73 de déposer l'autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale cadastrée section L n° 967.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise la Société THD 73 à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle cadastrée section L n° 967 (site de l'ancienne école de musique) appartenant à la Commune afin de construire un local technique de télécommunication pour le développement numérique dans la commune.

III – Travaux, affaires forestières :

12 – ONF : application du régime forestier pour une partie de parcelles section A15 à Montgirod

M. le Maire délégué de Montgirod indique que la commune d'Aime-la-Plagne est propriétaire de plusieurs forêts communales (Aime, Montgirod, Granier) suite à la fusion de trois communes en 2016.

A proximité de la forêt communale de Montgirod, une partie de parcelle cadastrale contiguë à la parcelle forestière 14 (ancienne O1) ne relève pas du régime forestier.

Cette partie de parcelle est susceptible d'une gestion régulière et mériterait de relever du régime forestier. Par ailleurs, une application du régime forestier permettrait de simplifier la limite de la forêt communale.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande l'application du régime forestier pour la partie de parcelle désignée ci-dessous :

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface concernée par l'application
AIME LA PLAGNE, Montgirod	A	15 partie	Montagne du fruit commun	274,1380	3.1653ha
		TOTAL			3ha16a53ca

13 – Remplacement de l'éclairage public de l'Avenue de Tarentaise à Aime : demande de subvention au titre du SDES

Mme le Maire présente au Conseil municipal le projet de réaménagement de l'avenue de Tarentaise qui consiste à enfouir les réseaux, créer des stationnements, assurer le cheminement des piétons et enfin modifier l'éclairage public. Elle précise que le SDES peut attribuer une subvention pour l'éclairage public de l'Avenue de Tarentaise et qu'il convient de déposer un dossier.

Corine Maironi-Gonthier explique que ce chantier va se réaliser en 2 tranches :

- en 2017, 2 phases vont être réalisées : l'enfouissement des réseaux puis l'éclairage public. Les travaux auront principalement lieu côté droit de l'avenue, en remontant depuis la gendarmerie. Des aménagements de voirie temporaires seront bien sûr mis en place pour que l'accès aux différents commerces et restaurants de la ville puisse se faire sans problème.
- en 2018 : aménagements esthétiques (trottoirs, enrobés, cheminement piétons, voies pour les vélos, embellissement et fleurissement, mobilier urbain, signalétique...)

Lionel Pellicier demande si le projet définitif est réalisé, notamment au sujet du positionnement des candélabres, car ce dossier n'a pas été abordé en commission travaux. Corine Maironi-Gonthier explique que les candélabres devraient être positionnés dans les espaces verts qui orneront l'avenue, le cône d'éclairage sera bien sûr étudié pour être placé de la manière la plus adéquate possible. Elle ajoute qu'avec ces nouveaux candélabres, il ne devrait plus exister de zones noires sur l'avenue de Tarentaise. L'enrobé sera financé par le Conseil départemental.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'engage à réaliser et à financer des travaux d'éclairage public de l'Avenue de Tarentaise (entre le rond-point de la gendarmerie et le rond-point de l'Ormente) à Aime pour un montant de 125 056,00 € HT concernant la partie "éclairage public".

Il demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention.

Il se prononce également sur le plan de financement suivant :

. Fonds propres	= 117 256,00 € HT
. Emprunts	= 0,00 €
. Subvention SDES	= 7 800,00 € HT
. Autres subventions	= 0.00 €

Enfin, il s'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

IV – Informations au Conseil municipal :

14 – Compte-rendu des décisions et contrats prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- . Balayage mécanique des voiries publiques urbaines – Bozz Services – Marché à bons de commande
- . Vérification annuelle des équipements de sécurité incendie – ALYL Sécurité Incendie – 2 898,50 € HT
- . Divers travaux d'entretien sur les bâtiments communaux – Eurl Alex Duchosal - Marché à bons de commande
- . Travaux de signalisation horizontale – Société Proximark - Marché à bons de commande
- . Longrine à l'entrée du lotissement Champ de la Tuerne à Tessens – Victor Pereira Maçonnerie – 8 966,00 € HT
- . Lotissement rue de la Tuerne, 45 ml de garde-corps – Marcel Ferraris SAS – 6 255,00 € HT
- . Parking route de Charves : 45 ml de garde-corps – Marcel Ferraris SAS – 6 950,00 € HT
- . Remplacement pompe râteau sur réservoir à Montvilliers – KSB SAS – 12 855,59 € HT

15 – Informations diverses concernant les Versants d’Aime, le SIGP, La Plagne Tourisme...

..Véronique Barco donne lecture d’une note de Christian Milleret qui indique que les travaux d’assainissement ne seront pas réalisés à Charves cette année, compte tenu de la non finalisation des études et de la demande de subvention à effectuer. Il précise que ce chantier devrait être réalisé en 2018.

Corine Maironi-Gonthier confirme que ce dossier n’a pas été inscrit au budget car il n’était pas suffisamment avancé en terme d’études. L’étude va donc se poursuivre pour que les travaux puissent être réalisés en 2018 et 2019.

..Lucien Spigarelli, président des Versants d’Aime, donne 2 informations aux élus :

- il rappelle le passage de la compétence eau et assainissement à l’intercommunalité le 1er janvier 2020. Pour cela, un groupe de travail va se mettre en place avec des élus de chacune des 4 communes concernées. Il lance donc un appel pour celles et ceux souhaitant participer à ce groupe de travail.
- la construction prochaine d’une résidence OPAC dédiée uniquement aux seniors, derrière la Maison de retraite d’Aime. Il ajoute que cette réalisation répond à un réel besoin de la population.

..Mme le Maire souhaite donner une information concernant les compteurs électriques Linky : suite à l’installation récente de quelques compteurs Linky dans des logements nouveaux (ou rénovés) sur la commune, des usagers se sont inquiétés, notamment sur les risques sanitaires de ces nouveaux compteurs.

C’est pourquoi elle propose, dans un premier temps, de rencontrer Enedis (anciennement ERDF) dans le cadre d’un bureau élargi à tous les conseillers, afin que des explications soient apportées sur le fonctionnement de ces appareils.

Pascal Valentin demande que d’autres avis soient pris à ce sujet, en dehors du fournisseur Enedis.

La séance du Conseil municipal est levée.